

1er janvier compté comme un congé payé

Par ejen351, le 05/06/2013 à 15:58

Bonjour,

Aux vacances de noël j'ai posé des CP du 24/12/12 au 01/01/13 (reprise du travail le 02/01/13),les bureaux étant fermés durant cette période, je n'ai pas vraiment eu le choix de poser des CP.

Le 25/12/12, jour de noël ne m'a pas été compté comme CP mais bien comme un férié. Par contre le 01/01/13, jour l'an m'a été compté comme CP et non comme un jour férié. Est-ce normal?

Merci pour votre réponse.

Par moisse, le 05/06/2013 à 17:21

C'est peut-être lié aux spécificités de l'Alsace et la Lorraine.

Par Lag0, le 05/06/2013 à 19:26

Bonjour,

Le 1er janvier était-il travaillé dans l'entreprise ?

Ou bien n'était-il pas la journée de solidarité ?

Par ejen351, le 06/06/2013 à 11:51

Non le 1er janvier n'est pas un jour travaillé dans l'entreprise et la journée de solidarité a été effectuée en mai.

Je suis de meurthe-et-moselle, département où il n'y a pas de spécificité contraiment à l'alsace moselle (et non Alsace Lorraine)!

Par Lag0, le 06/06/2013 à 11:58

Dans ce cas, il n'y a pas lieu de décompter un jour de congé pour le 1er janvier, si vous avez bien plus de 3 mois d'ancienneté.

Par ejen351, le 06/06/2013 à 14:42

ce qui est le cas! Je vous remercie pour votre réponse.